



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 11 mai 2026

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

**Notre dossier : 312-01049**

**Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 3**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 7 mai 2026 (A-0133) et vise à transmettre à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») certains renseignements en vue de l'audience qui se déroulera du 21 au 26 mai 2026 dans le dossier mentionné en objet.

**LISTE DES TÉMOINS**

Énergir entend faire témoigner les personnes suivantes au sujet de sa demande relative à l'établissement d'une formule de variation de coûts :

**Jean-Sébastien Huet**

Directeur principal, Réglementation

**Isabelle Tardif**

Lead de pratique, comptabilité financière

**Michel Vachon**

Directeur exécutif, Finances Québec

Les témoins d'Énergir ont l'intention d'effectuer une présentation à l'audience pour laquelle ils estiment avoir besoin de 45 minutes.

Il est à noter qu'Énergir n'entend pas faire témoigner Dr. Jeff D. Makholm (NERA), expert en régulation économique, à l'audience.

Également, Énergir n'entend pas présenter de témoin au sujet des CST (suivi de la décision D-2025-078 et modification aux CST qui demeurent à la pièce B-0250). Énergir est d'avis que la présence d'un témoin à ce sujet apporterait peu de valeur ajoutée considérant la nature du sujet.

Dans l'éventualité où la Régie et/ou des intervenants requéraient leur présence lors de l'audience, il serait important d'en aviser Énergir dans les meilleurs délais. Le cas échéant, dans un souci de saine administration, Énergir demande à la Régie de bien vouloir autoriser Dr. Makholm à pouvoir participer à l'audience virtuellement. Ce dernier étant situé aux États-Unis, cette participation virtuelle favorisera entre autres une économie de temps et d'argent, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la clientèle.

#### **TEMPS PRÉVU POUR CONTRE-INTERROGER LES TÉMOINS DES INTERVENANTS**

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver une période de 10 minutes par intervenant afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

#### **TEMPS PRÉVU POUR L'ARGUMENTATION AINSI QUE LE MODE SOUHAITÉ**

Énergir demande à la Régie de réserver une période de 45 minutes pour son argumentation principale. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale.

#### **MOYENS PRÉLIMINAIRES**

Énergir n'entend pas pour le moment soulever de moyens préliminaires lors de l'audience, mais réserve ses droits à cet égard.

#### **SERVICES DE TRADUCTION**

Sous réserve des lettres de planification qui seront déposées dans les prochains jours, Énergir a réservé provisoirement les services de traducteurs pour les journées du 21 et 22 mai 2026.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance  
MLL/mb